

RÉSOLUTION

Bern, 29 novembre 2024

Assemblée des délégué-e-s de l'USS

L'heure est à l'amélioration des conditions de travail, pas à leur détérioration !

Pour nombre de salarié-e-s, la charge à supporter au travail est lourde. Les employeurs et les managers font pression sur les coûts. Ils transmettent des mandats aux sous-traitants meilleur marché. Ils suppriment des emplois, si bien que le personnel restant doit faire le travail en étant moins nombreux ; cela, aussi bien dans le secteur privé que dans le service public. Toujours plus d'emplois ne sont plus occupés que par de la main-d'œuvre temporaire ou disparaissent complètement. Certains patrons envoient des messages à leurs employé-e-s quand ces derniers sont malades ou ont congé, s'attendant à ce qu'ils soient quand même à leur disposition. Et dans de nombreuses activités, il est difficile aux parents de concilier vie professionnelle et vie familiale. En même temps, ces patrons lésinent sur les salaires, alors que beaucoup de travailleurs et travailleuses ont toujours de la peine à nouer les deux bouts avec leur salaire à cause des primes-maladies et des loyers toujours plus chers.

Au lieu de leur apporter une aide, les employeurs essaient, en passant par le Parlement, de modifier à leur profit de manière ciblée les conditions de travail, c'est-à-dire de les détériorer au détriment des salarié-e-s. Ils veulent étendre la possibilité du travail dominical à toujours plus de ces derniers et affaiblir leur statut pour favoriser celui d'indépendant-e fictif, afin de transférer toujours plus le risque entrepreneurial sur eux. Ils veulent que les horaires de travail excessifs soient possibles dans le télétravail, sans tenir compte des temps de repos importants pour la santé des salarié-e-s. Et, à partir d'un certain niveau de salaire, ils entendent même supprimer toute protection à travers la loi sur le travail.

Pour les délégué-e-s de l'Union syndicale suisse (USS), une chose est claire : les syndicats défendront fermement les droits des salarié-e-s. Il est tout aussi clair que les conditions de travail de ces derniers doivent être améliorées au lieu d'être détériorées. Leurs droits doivent aussi être développés, pas réduits. Au lieu d'une disponibilité totale, de l'épuisement professionnel (« burn-out ») et du travail gratuit, l'USS demande des horaires de travail qui soient conciliables avec la vie privée, davantage de temps pour récupérer ainsi que de meilleures mesures de protection.

L'USS demande en particulier :

- des horaires de travail fournis au moins quatre semaines à l'avance pour des périodes de deux semaines ; des modifications seulement en cas d'urgence et avec supplément de salaire d'au moins 50 % ;
- la suppression des horaires coupés ou des pauses de midi trop longues sans l'accord des salarié-e-s (p. ex. dans la restauration ou la vente) et l'introduction de mesures de protection en cas de conditions météorologiques extrêmes (p. ex. arrêt du travail dans la construction en cas de canicule, y c. adaptation des indemnités en cas d'intempéries) ;

- l'abolition des journées de travail de plus de 10 heures;
- un supplément d'au moins 50 % en cas de travail du dimanche, de nuit ou du samedi ; au moins deux week-ends de congé par mois (samedi et dimanche) pour tout le monde ;
- l'enregistrement et rémunération intégraux et transparents de toute la durée du travail, y compris des temps de préparation et de rangement, des pauses, des durées de déplacement et du temps nécessaire pour se changer ;
- la limitation des heures supplémentaires et l'introduction de vacances plus longues pour les apprenti-e-s, en adaptation à cette phase de leur vie ;
- une protection à travers la loi sur le travail, une protection spéciale des mères, de tout le monde, en particulier du personnel naviguant, de l'économie domestique, de l'agriculture, des enseignant-e-s, des travailleurs et travailleuses sociaux, des éducateurs et éducatrices ainsi que des surveillant-e-s, actuellement exclus du champ d'application ;
- la protection du personnel, en particulier dans le service public, la vente, la restauration, les hôpitaux, les transports publics routiers, lacustres, ferroviaires et aériens contre les agressions et les actes de violence.

A moyen terme, il faut une réduction générale du temps de travail en dessous de 40 heures par semaine, avec une compensation intégrale en termes de salaire et de personnel, et davantage de vacances. En comparaison internationale, le temps de travail en Suisse est excessivement long. Il est temps que cela change, pour notre santé, pour une répartition équitable du travail rémunéré et non rémunéré, et pour la qualité de vie de toutes et tous !

L'Assemblée des délégué-e-s charge les instances de l'USS d'élaborer un plan qui nous permette de repousser les attaques contre les conditions de travail et d'imposer au contraire des progrès.